



COMMUNIQUE DE PRESSE

Journée d'action « retraites » : Le projet de loi doit fortement évoluer

Ce **mardi** 10 septembre, le SNUipp-FSU s'associe à la journée de grève et de manifestations pour une réforme des retraites synonyme de progrès et de justice. Dans les écoles, ce sont près de 10 % des enseignants qui seront en grève. Disons-le clairement : cette date est placée trop proche de la rentrée scolaire pour les enseignants, qui sont dans cette période très engagés à réussir l'accueil, la mise en confiance et au travail de leurs élèves. De plus, les fortes exigences mises sur le devant de la scène notamment par le SNUipp avec la FSU et ce, dès le mois de juillet, ont poussé le gouvernement à renoncer notamment à la remise en cause des 6 derniers mois.

Pour autant, à l'image des sondages qui indiquent l'absence d'adhésion des français à la réforme des retraites, les enseignants restent préoccupés et mécontents. Leur carrière et leur pouvoir d'achat vont être directement touchés par une réforme qui s'inscrit dans la logique des précédentes.

Le gouvernement affirme qu'il ne touche pas à l'âge légal de départ à la retraite qui est de 62 ans **aujourd'hui**. Sur le papier peut-être, mais dans la « vraie vie », c'est faux. En allongeant la durée de cotisation à 43 ans à l'horizon 2035, de fait, l'âge auquel les enseignants pourront partir à la retraite sans décote va reculer encore. Les enseignants n'auront alors le choix qu'entre partir avec une retraite « peau de chagrin » ou travailler jusqu'à 67 ans. Nous estimons que ces perspectives ne sont ni justes, ni raisonnables à l'heure où il est demandé aux enseignants de faire au moins 5 années d'étude après le bac.

Le dossier est donc loin d'être clos. Le projet de loi doit fortement évoluer et prendre en compte les réalités professionnelles des enseignants. Le SNUipp-FSU attend des réponses concernant la reconnaissance des années d'étude ou l'aménagement des fins de carrières. D'une manière générale, les salariés et les retraités n'ont pas à supporter encore une fois et à eux seuls le poids de cette réforme. Avec la FSU et dans l'unité la plus large, nous comptons bien continuer de peser notamment au moment du débat parlementaire sur la loi.

Paris, le 10 septembre 2013

Des exemples de cas concrets :

Les jeunes générations concrètement touchées

- **Pierre**, né en 1970. Il est devenu enseignant à 26 ans et pourrait partir à la retraite à 62 ans en 2032.

Avec les règles actuelles, il pourrait prétendre à une pension nette de 1452 euros. Avec la nouvelle réforme, sa pension chuterait à 1423 euros soit une perte de 29 euros par mois. Pour toucher le même niveau de retraite qu'avant la réforme, il devra travailler une année supplémentaire (63 ans).

Pierre considère qu'il ne peut pas vivre avec une retraite de 1 452 euros. Afin de vivre mieux et percevoir une meilleure retraite de 1 800 euros, il devra encore travailler quatre années supplémentaires jusqu'à 67 ans.

- **Justine**, née en 1973. Elle est devenue enseignante à 27 ans et pourrait partir à la retraite à 62 ans en 2042. Elle est mère de 3 enfants.

Avec les règles actuelles, elle pourrait prétendre à une pension nette de 1294 euros. Avec la nouvelle réforme, sa pension chuterait à 1246 euros soit une perte de 48 euros par mois. Pour toucher le même niveau de retraite qu'avant la réforme, elle devra travailler une année supplémentaire (63 ans).

Elle considère qu'elle ne peut pas vivre avec une retraite de 1 294 euros. Afin de vivre mieux et percevoir une meilleure retraite de 1 800 euros comme Pierre né en 1970, elle devra encore travailler quatre années supplémentaires jusqu'à 67 ans.

- **Céline**, née en 1976. Elle est devenue enseignante à 23 ans ce qui est plus tôt que la moyenne des enseignants actuels (26 ans). Elle pourrait partir en retraite à 62 ans en 2038.

Avec les règles actuelles, elle pourrait prétendre à une pension nette de 1827 euros. Avec la nouvelle réforme, sa pension chuterait à 1620 euros soit une perte de 207 euros par mois. Pour toucher le même niveau de retraite qu'avant la réforme, elle devra travailler trois années de plus c'est à dire jusqu'à 65 ans.

• **Elsa**, née en 1980. Elle est devenue enseignante à 25 ans et pourrait partir à la retraite à 62 ans en 2042. Elle est mère de 2 enfants.

Avec les règles actuelles, elle pourrait prétendre à une pension nette de 1551 euros. Avec la nouvelle réforme, sa pension chuterait à 1361 euros soit une perte de 189 euros par mois. Pour toucher le même niveau de retraite qu'avant la réforme, elle devra travailler deux années supplémentaires (64 ans).

Elle considère qu'elle ne peut pas vivre avec une retraite de 1 551 euros. Afin de vivre mieux et percevoir une meilleure retraite de 1 800 euros, elle doit encore travailler deux années supplémentaires jusqu'à 66 ans.

Racheter les années d'études : hors de prix !

Aujourd'hui, le coût du rachat des années d'études est inaccessible, même avec une aide forfaitaire. Par exemple, le coût du rachat d'une année d'étude pour **Laure**, née en 1983, qui débute dans le métier et est au 5ème échelon, sera de 10 963 euros alors qu'elle gagne 1750 euros par mois !

Le gain mensuel de ce rachat sur sa pension sera ensuite de 36 euros.

Hausse des cotisations : le pouvoir d'achat directement impacté

Entre 2014 et 2017, la réforme prévoit une hausse progressive des cotisations vieillesse. 0,15 % dès 2014 pour atteindre au total 0,30 % en 2017.

Nos salaires seraient directement touchés :

³⁵/₁₇ 76 euros par an pour un professeur des écoles au 5e échelon

³⁵/₁₇ 88 euros par an pour un professeur des écoles au 8e échelon

³⁵/₁₇ 110 euros par an pour un professeur des écoles au 11e échelon

³⁵/₁₇ 130 euros par an pour un professeur des écoles au 7e échelon Hors Classe

La réforme reprendrait aux enseignants des écoles une partie de l'indemnité (ISAE) de 400 euros annuels créée à cette rentrée et ce, dans un contexte de gel des salaires depuis quatre ans.

Les enseignants français sont parmi les plus mal payés des pays de l'OCDE.